



durée minimum des congés d'été

Par **severine66**, le **19/06/2010** à **14:59**

bonjour

mon patron ne m'a toujours pas demandé mes dates de départ en congés mais il s'avère qu'il en aurait parlé avec mes autres collègues vaguement et les aurait prévenues qu'elles n'auraient le droit de prendre que 2 semaines de congés sous prétexte qu'elles veulent prendre leur congés pendant la période estivale.

ma question est la suivante:

mon patron a-t-il le droit de m'imposer une durée de son choix pour mes congés ou ai-je le droit comme chaque année de prendre 3 semaines??et ne m'ayant pas demandé mes dates, combien de temps avant le premier jour de mes congés je dispose pour les lui poser??
merci